

CONTRAT D'INSCRIPTION 2019-2020 ALBA EQUITATION - LES ÉCURIES D'AUNAS

Entre le centre équestre d'une part,

Dénomination sociale : EARL ALBA ÉQUITATION - Les Ecuries d'Aunas

Adresse : Quartier aunas 07400 ALBA LA ROMAINE

Téléphone : 04 75 49 28 61 ou 06 20 41 60 97, courriel : jeborah@gmail.com

Et le cavalier ou la cavalière et ses représentants légaux d'autre part,

Nom et prénoms CAVALIER : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Adresse : _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal du cavalier ou de la cavalière mentionné(e) ci-dessus, atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat et

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.

En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse www.ffe.com/rgpd.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accidents offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées au centre équestre, sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com et sur www.pezantassurance.fr.

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès Equi#Generali / Cabinet Pezant, directement sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassurance.fr.

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'accepte l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres.

OPTION ET ASSURANCE ANNULATION :

Je souscris une assurance annulation auprès de Generali Cabinet PEZANT, dont j'ai pris connaissance des conditions ce jour, et téléchargeable sur www.albaequitation.com.

Je souscris une option annulation auprès du centre équestre dont les modalités sont décrites dans les conditions générales de vente.

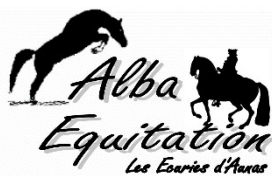
Je ne souscris pas d'option ni d'assurance annulation mais je comprends que je ne pourrai pas être remboursé en cas d'arrêt de l'activité ou d'incapacité à poursuivre celle-ci.

RATTRAPAGE DES COURS :

Je suis informé que SEULES les séances décommandées au moins la veille ou pour une maladie survenue dans la nuit, avant 8h30, et justifiées par certificat médical, pourront être rattrapées sur un créneau ou un stage à convenir avec le centre équestre avant la fin des cours en juin. Je comprends que pour toute autre absence, la séance ne sera pas rattrapable.

J'atteste avoir pris connaissance et déclare accepter le règlement intérieur du centre équestre et les conditions générales de vente, remis sur simple demande, affichés au centre équestre et consultables sur le site www.albaequitation.com.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2019 / 2020. Elle est payable par avance, et peut être réglée en 1, 3 ou 10 mensualités. Les chèques seront encaissés selon un calendrier convenu par avance. Dans tous les cas, l'inscription est due dans son intégralité.

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement : albaequitation07@gmail.com

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

7. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Souscription d'une option annulation.

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation ou justificatif de déménagement de plus de 30km.

Une carence de 4 séances sera appliquée en cas de remboursement.

Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

8. Souscription à une option ou assurance annulation

La souscription facultative à une option annulation ou assurance annulation permet de mettre un terme au présent contrat selon les conditions précisées lors de la souscription.

